

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUIN 2024

PRESENTS : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, RAMOS DOS SANTOS José, DA SILVA Antonio, OROSQUETTE Bénédicte, CASSIGNOL Emanuelle, VILLARZEL Pierre-André, CIANCIULLI Christophe, FAU Patrick

ABSENTS EXCUSES : OMS Grégory, BIBET Jérôme

PROCURATIONS : Néant

Secrétaire de séance : GAU Monique

Date convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2024

1 - TRAVAUX CHAUFFERIE BOIS

La mise en service a été effectuée et tout fonctionne normalement.

La réception des travaux a eu lieu le 17 mai 2024. Les travaux qui restaient à réaliser ont été finis.

En complément des financements obtenus, la commune a obtenu le Fonds Vert pour la somme de 30 000€.

Cette réalisation dont le coût final s'élève à 200 000€ environ devrait à long terme faire économiser de l'argent à la commune.

2 – DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES

La consultation du public a eu lieu du 22 avril au 7 mai 2024 : un registre a été mis à disposition en mairie aux heures d'ouverture au public. Certains administrés ont consulté le dossier mais n'ont pas formulé d'observations. En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les zones d'accélération ENR ainsi qu'il suit :

- **Zones pour l'installation de panneaux photovoltaïques au sol** : Secteur Bonhomme et secteur Route de Saint-Frichoux.
- **Zones pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture** : toute la zone constructible de la carte communale et toutes les zones de la commune construites ou bâties situées en zone non constructible de la carte communale.

Le conseil municipal approuve ces zones à l'unanimité.

Par ailleurs, Pascale FABRE donne le compte rendu de la réunion qui a eu lieu dernièrement en Préfecture sur **le projet d'installation de panneaux photovoltaïques au sol, Rte de St Frichoux par la Société DEV'ENR.**

Tout se déroule pour le mieux, un avis favorable a été émis sur le projet. Pascale FABRE précise qu'elle a demandé pourquoi les parcelles agricoles qui ont été retirées du périmètre ne pourront pas être intégrées dans le projet pendant une durée de 5 ans. Personne n'a pu répondre à cette question. Mme FABRE a également souligné que c'est la commune d'Aigues-Vives qui a initié ce projet et non la commune de St-Frichoux.

3 – CONVENTION CITEO « LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES »

Possibilité de conventionner avec CITEO dans le cadre de la prévention et de la gestion des déchets d'emballages ménagers abandonnés. CITEO verse à la commune 0.90€ par habitant soit 522€. En contrepartie, la commune doit effectuer des actions de sensibilisation sur la protection de l'environnement. En fonction de l'importance de la commune, le niveau d'engagement est moindre. Pour la commune d'Aigues-Vives, il suffirait au minimum de remplir un questionnaire sur les actions à effectuer et de réaliser le bilan de l'année à venir. Après en avoir délibéré, le conseil refuse à l'unanimité de signer cette convention avec CITEO dans le sens où sur la commune il n'y a pas trop de problèmes d'éco responsabilités dans la nature.

4 – PROJET ACHAT JEUX POUR LES ENFANTS

Christine BELMAS de la Société ALCO propose à la commune un ensemble JEUX pour les enfants de 2/3 ans à 12 ans pour un coût de 22 526€ HT comprenant une structure pour les tous petits, un jeu à ressort double, 1 tyrolienne, 1 balançoire, 1 jeu d'équilibre et 1 araignée. Le matériel serait posé par les employés communaux.

Se renseigner sur les financements possibles.

5 – TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Monsieur le Maire donne la liste des travaux de voirie à réaliser sur les 10 ans à venir.

Pour 2024, la réfection des chemins suivants sera prévue : 50% du chemin des Sallières, Chemin de la Pierre de Leude 100%, Pont du Loup au Loup, Chemin de Ferran à Naudy (50%), Avenue Etang 100%. Un devis sera demandé au SIC de La Redorte.

6 – RENOVATION ENERGETIQUE DU FOYER MUNICIPAL

Le conseil départemental n'a pas retenu le dossier en 2024.

Le coût du projet est de 367 940€ HT, Financements actuels 206 495€, reste à financer 161 445€.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une salle dans le foyer actuel. Le conseil n'est pas favorable à cette proposition compte tenu de la faible utilisation qu'aurait cette salle.

Après réflexion, le conseil décide de conserver le projet de rénovation énergétique du foyer municipal et de solliciter à nouveau le conseil départemental. Le projet ne sera réalisé que si les financements espérés sont obtenus.

7- FETE DU VILLAGE du 1^{er} JUIN 2024

Bilan moral : 180 personnes au repas, tout le monde content, DJ bien, bonne ambiance...

FFA content également.

Recettes : Repas encaissés : 3000€

Dépenses : Traiteur 2 720€, CROS 472€, Vin et apéro 300€, DJ 1 500€ soit au total 5 000€

Cette fête coûte à la commune 2000€, ce qui est tout à fait correct par rapport au nombre de personnes présentes à cette manifestation.

8 – PREPARATION ELECTIONS EUROPEENNES 9 Juin 2024

- Composition du bureau de vote
- Permanences au bureau de vote

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux effacement BT Route de Laure par le SYADEN** : ce projet date de Janvier 2021. L'étude devrait commencer en Juillet pour réalisation des travaux en 2025.
- **Fermeture à la circulation de la Rue Basse** : décision du maire suite à des stationnements abusifs dans cette rue alors que c'est interdit.
- **Don** : Mr Henri ARNAUD a donné à la commune une jardinière qui a été installée au parc municipal. La commune apprécie son geste.
- **Repas du conseil municipal** : prévu le Samedi 31 Août 2024 à 12h au Top du Roulier à Capendu.
- **Prochain Conseil Municipal** : à voir en fonction des sujets à débattre.

